



ASP B

Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois

06540 Breil-sur-Roya

www.ASPB.fr – contact@aspb.fr

Association loi 1901 – JO du 13 avril 2013

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Le 28 janvier 2023, 14 heures 30 à la Ca de Breil

Suivie des conclusions de la Conférence 2022, à 16 heures

Le Conseil d'administration sortant de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois (ASP B) a le plaisir de convier les anciens et nouveaux adhérents à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023, qui se tiendra à 14 heures 30 précises, à la Ca de Breil au premier étage.

La cotisation annuelle est inchangée : 20 € tarif général, ou 10 € tarif réduit optionnel. Un bureau pour le règlement des cotisations 2023 sera ouvert à l'entrée de la salle, de 14h à 14h30.

Pour gagner du temps à l'entrée, ou en cas d'absence le 28 janvier, vous pouvez adresser votre règlement et votre procuration par courrier ou les déposer dans la boîte à lettres du siège de l'association (43 rue Pasteur) pour qu'ils parviennent avant midi le jour de l'AG.

En début de séance, la secrétaire sortante sollicitera la candidature de deux scrutateurs, non candidats au Conseil 2023, pour la vérification de la régularité des votes de l'AG.

Ordre du jour de l'AG

L'ordre du jour de l'assemblée générale 2023 est le suivant. Certains points feront l'objet d'une décision par vote.

En début de séance, les candidats au Conseil d'administration 2023 (Point n°3) se présenteront rapidement.

Point n°1 : Rapport moral 2022 (Vote pour quitus)

Point n°2 : Rapport financier 2022 (Vote pour quitus)

Point n°3 : Election du Conseil d'administration 2023 (Vote pour élection)

Les candidatures sont ouvertes pour la totalité des 12 places prévues par le règlement.

Les bulletins de candidature, joints à la présente convocation à l'AG, doivent être complétés et parvenus au siège de l'association, au plus tard le 20 janvier à minuit. Tout nouvel adhérent peut se présenter. Le paiement de la cotisation 2023 faisant partie des exigences finales pour valider l'élection.

S'il y a plus de 12 candidatures, un bulletin de vote listant tous les candidats déclarés, par ordre alphabétique, sera remis à chaque adhérent à l'entrée de l'AG. Les membres seront appelés à rayer les noms qu'ils ne retiennent pas. Les bulletins seront collectés après le rapport financier pour décompte. Les scrutateurs proclameront les résultats en fin d'AG.

Pont n°4 : Présentation des conclusions de la Conférence de consensus 2022 à 16 heures

L'activité 2022 de l'AG ayant été dédiée à la *Conférence de consensus pour la définition d'un projet de restauration durable du village historique de Breil-sur-Roya*, après une petite pause, l'AG s'achèvera par une réunion publique de présentation des résultats de la Conférence. Les suites à donner seront discutées.

L'ordre du jour étant épuisé, un verre de l'amitié sera partagé à l'issue de l'AG.

Le Conseil élu pour 2023 se réunira pour constituer son nouveau bureau.



ASP B

Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois

06540 Breil-sur-Roya

www.ASPB.fr – contact@aspb.fr

Association loi 1901 – JO du 13 avril 2013

PROCURATION POUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Convoquée par anticipation le 28 janvier 2023

14 heures 30 à la Ca de Breil

Je, soussigné(e)

membre de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois,

donne procuration à

pour prendre part aux votes de l'assemblée générale 2023 à ma place.

Fait à, le

Signature :



ASP B

Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois

06540 Breil-sur-Roya

www.ASPB.fr – contact@aspb.fr

Association loi 1901 – JO du 13 avril 2013

ACTE DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023

AG du 28 janvier 2023

A RETOURNER AU SIEGE DE L'ASSOCIATION AU PLUS TARD LE 20 janvier 2023

Une fois complétée, la présente déclaration de candidature doit être retournée par un des moyens suivants :

- par voie postale à l'adresse de l'ASP B, 43 rue Pasteur, 06540, Breil-sur-Roya, en anticipant le délai postal,
- directement dans la boîte de l'association à cette même adresse,
- scannée et envoyée par email à contact@aspb.fr

Je, soussigné(e)

membre de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois,

me déclare candidat(e) au Conseil d'administration pour l'année 2023.

Fait à, le

Signature :

Adresse email à laquelle adresser l'accusé de réception de ma candidature :